

COMMUNE DE VEZE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CANTAL

**ARRÊTÉ CONJOINT**  
**Portant réglementation temporaire de la circulation.**

**Routes Départementales n° 209**  
**En agglomération**  
**Grande Fête du Cézallier**

**Le Président du Conseil départemental du Cantal,**  
**Le Maire de Vèze,**

Vu le Code de la Route, notamment l'article R 411-30

Vu le code du Sport,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment la 8ème partie - Signalisation Temporaire,

Vu le Règlement de Voirie Départementale adopté par délibération le 18 septembre 2015,

Vu l'arrêté n° 24-0860 du 9 avril 2024 portant délégation de signature de Monsieur le Président du Conseil départemental du Cantal aux Directeurs et Chefs de Services départementaux,

Vu la demande de la commune de Vèze,

Considérant que pour assurer le bon déroulement de la Grande Fête du Cézallier, il est nécessaire de réglementer la circulation afin de garantir la sécurité des participants et des usagers de la route,

**ARRÊTENT**

**ARTICLE 1 : Règlementation générale**

Le dimanche 23 juin 2024 de 7h00 à 22h00, la circulation sera interdite à tous véhicules sur la RD 209 dans le Bourg de Vèze (PR 0+000 à 0+280)

Le stationnement sera interdit de part et d'autre de la chaussée (RD 209 du PR 0+000 au PR 0+280)

**ARTICLE 2 : dérogation**

L'article 1 ne s'applique pas aux véhicules du SDIS, SAMU, SMUR et Gendarmerie

**ARTICLE 3 : Itinéraires de déviation**

La circulation sera déviée dans les deux sens comme suit :

Pour les véhicules de moins de 3,5 tonnes de PTAC par la Rue du Chamadous.

Pour les véhicules de plus de 3,5 tonnes de PTAC et aux camping- cars par la RD 39 et la route communale de La Terrisse/ La Jarrige

**ARTICLE 4 : Signalisation**

La Rue de Chamadous sera gérée par alternat de circulation au moyen de feux tricolores  
La fourniture et la pose de toute la signalisation est à la charge de l'organisateur.

**ARTICLE 5 : Recours. Publication**

L'exécution du présent arrêté sera publié sous forme électronique sur le site internet du Département du Cantal  
Le présent arrêté est susceptible d'un recours devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Il peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès du Président du Conseil départemental du Cantal ou du Maire de Vèze.

Le tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télé recours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**ARTICLE 6 : Ampliation**

Copie du présent arrêté est transmis à :

- Monsieur le Directeur des Mobilités
- Monsieur le Commandant du groupement de Gendarmerie du Cantal
- Monsieur le Directeur Départemental de la sécurité publique du Cantal
- Madame le Maire de Vèze

Chargés chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Un exemplaire est transmis pour information à :

Monsieur le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours

Monsieur le Président de la Fédération des Transports Routiers du Cantal

Monsieur le Président de la Fédération des Transports de Voyageurs du Cantal

A Vèze le 28 mai 2024

Le Maire de Vèze

Aurélié BRESSON



29 MAI 2024

A Aurillac le

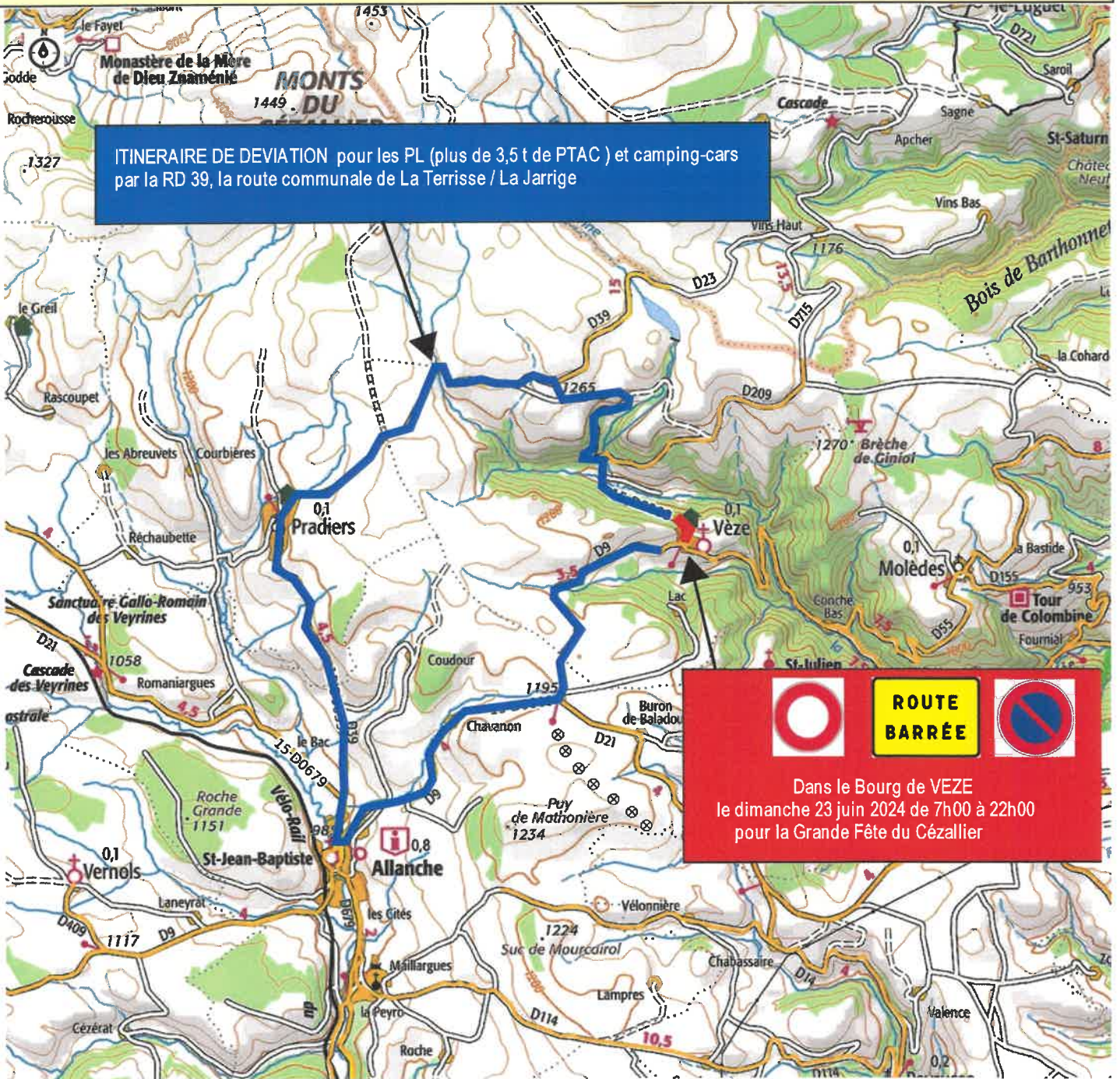
Pour le Président du Conseil départemental et par délégation

Le Directeur des Mobilités

Philippe FABREGUE

# GRANDE FÊTE DU CEZALLIER PLAN DE DEVIATION PL et CAMPING-CARS

ITINERAIRE DE DEVIATION pour les PL (plus de 3,5 t de PTAC) et camping-cars  
par la RD 39, la route communale de La Terrasse / La Jarrige



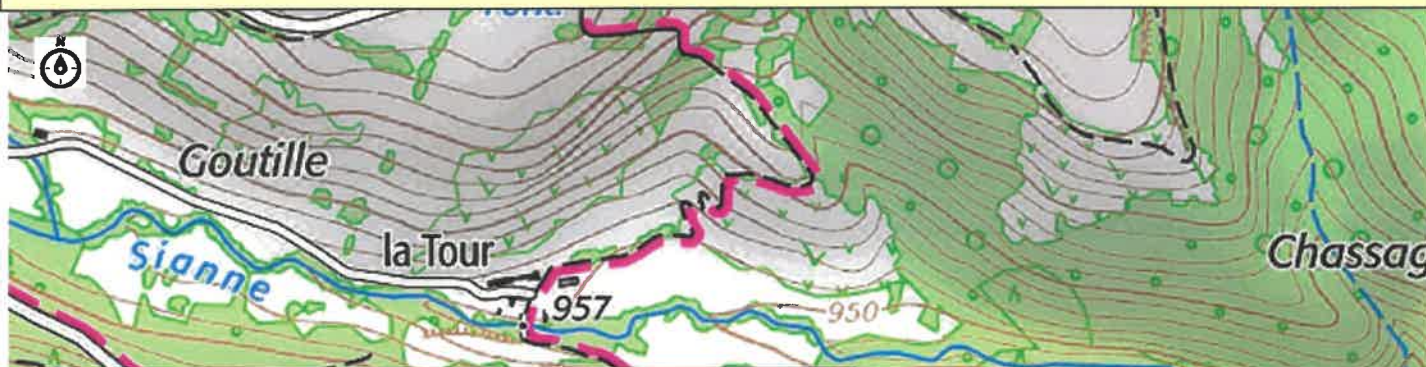
**ROUTE  
BARRÉE**



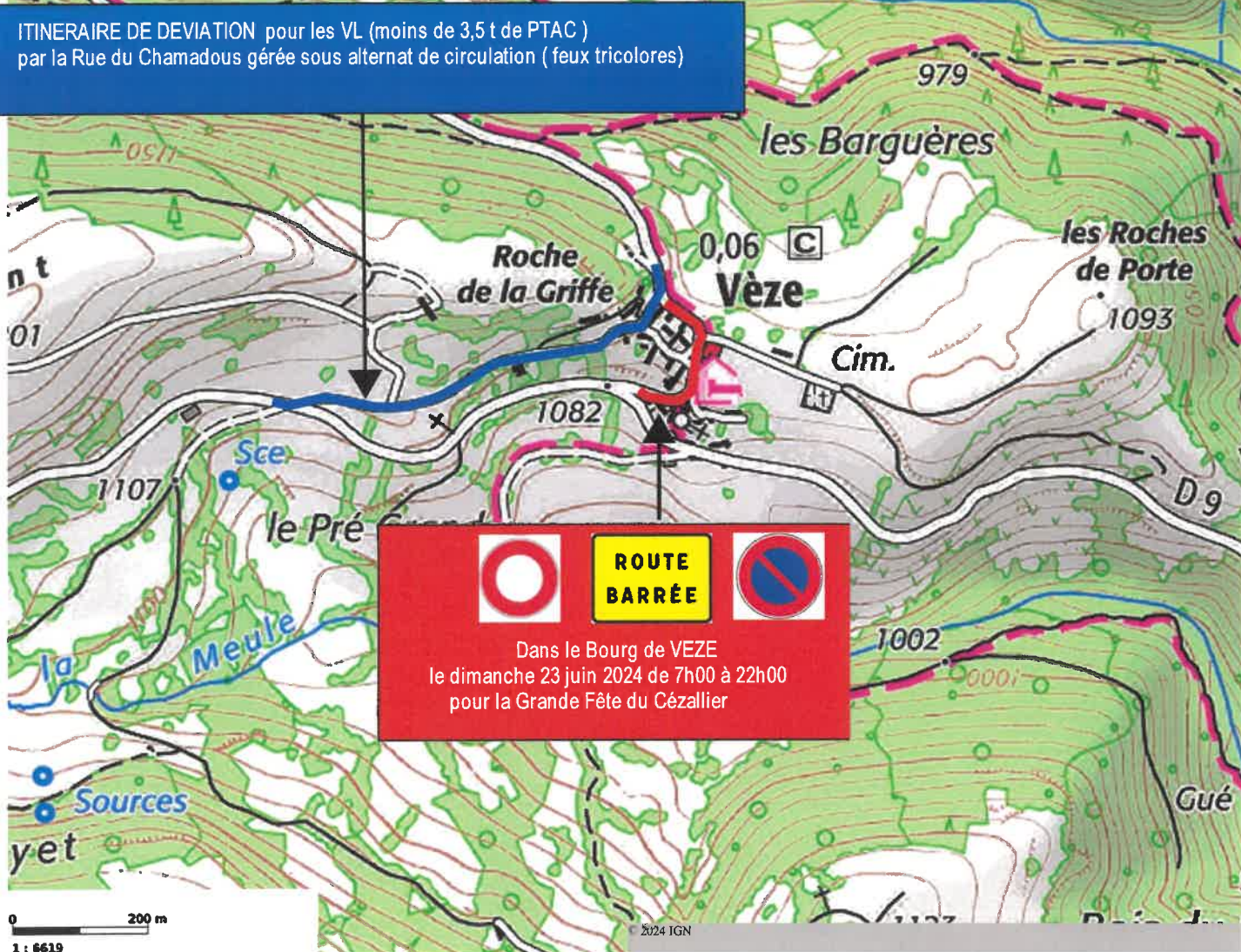
Dans le Bourg de VEZE  
le dimanche 23 juin 2024 de 7h00 à 22h00  
pour la Grande Fête du Cézaillier



# GRANDE FÊTE DU CEZALLIER PLAN DE DEVIATION VL



ITINERAIRE DE DEVIATION pour les VL (moins de 3,5 t de PTAC )  
par la Rue du Chamadous gérée sous alternat de circulation ( feux tricolores)



 **ROUTE BARRÉE** 

Dans le Bourg de VEZE  
le dimanche 23 juin 2024 de 7h00 à 22h00  
pour la Grande Fête du Cézallier

0 200 m  
1 : 6619

2024 IGN